

ÉLECTIONS TPE – 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024

# DANS LES BLANCHISSERIES ET LES PRESSINGS

#JE



VOTE



CGT



# POURQUOI VOTER CGT AUX ÉLECTIONS DES TPE ?

## VOTER CGT AUX ÉLECTIONS TPE, C'EST ÊTRE INFORMÉ ET DÉFENDRE VOS DROITS

Dans les entreprises de moins de 11 salariés, il n'existe pas d'instance de représentation du personnel (le « Comité social et économique »).

Voter aux élections TPE c'est faire élire des représentants syndicaux au niveau régional qui seront là pour :

- Vous informer de vos droits ;
- Vous défendre dans les soucis rencontrés à votre travail ;

- Vous faire bénéficier d'avantages pour des activités sociales et culturelles.

<https://www.cgttpe.fr/>

**Voter CGT aux élections TPE c'est profiter d'un rare moment démocratique dans l'entreprise où vous pouvez vous exprimer pour peser sur les choix qui nous concernent au quotidien : nos droits et nos conditions de travail.**

## VOTER CGT, C'EST BÉNÉFICIER D'OUTILS POUR VOUS AIDER AU QUOTIDIEN

Avec plus de 600 000 adhérent-es, la CGT est implantée et organisée dans toutes les professions et sur tous les départements. Elle organise des permanences dans chacune de ses unions locales.

La CGT organise aussi des formations sur le droit du travail qui vous permettent de connaître vos droits pour mieux les défendre.

Au niveau des professions de la blanchisserie et du pressing, vous trouverez toutes les informations sur vos droits sur le site Internet de la fédération Textile habillement cuir blanchisserie : [www.thcb-cgt.fr](http://www.thcb-cgt.fr)

La CGT met notamment à disposition des résumés de la Convention collective de branche pour vous informer sur vos droits.

Pour trouver l'union locale la plus proche de votre lieu de travail :



## VOTER CGT, C'EST RENFORCER LES NÉGOCIATIONS DE VOS SALAIRES ET DE VOS DROITS DANS LA BRANCHE BLANCHISSERIE ET PRESSING

Alors qu'il n'y a pas de négociations dans les TPE, l'importance de la Convention collective de branche est essentielle car elle permet d'améliorer les droits des salariés de toute la branche au-delà de ce que prévoit seulement la loi. C'est au niveau de la branche que les représentants syndicaux négocient au moins une fois par an la grille des salaires minima applicable dans toutes les entreprises de la blanchisserie et du pressing. Aucun salarié de la branche ne peut être payé en dessous du salaire de cette

grille. Grâce à votre bulletin de vote et à ceux de vos collègues, la CGT saura vous représenter afin de défendre vos intérêts au moment des négociations à l'échelon national qui concernent vos professions.

C'est en menant des négociations, que la Convention de branche comporte désormais des droits en plus pour les salariés à temps partiel, des indemnités de l'employeur en cas d'arrêt de travail, ou encore des congés pour les événements familiaux.



# VOTER CGT, C'EST DÉFENDRE DES DROITS ET DES AVANCÉES POUR TOUTES ET POUR TOUS !

## ● SUR LES SALAIRES :

Pour la CGT, l'urgence c'est d'indexer les salaires sur les prix pour ne pas perdre en niveau de vie et d'augmenter le Smic et tous les salaires pour vivre dignement de son travail. Les prix augmentent, nos salaires doivent augmenter aussi ! De plus, nous ne devons pas rester « bloqués » à la limite du Smic comme c'est trop souvent le cas dans notre branche. Dans la branche, la CGT de la blanchisserie revendique à chaque fois une augmentation au minimum à la hauteur de l'inflation et sur la totalité de la grille des salaires, ainsi qu'une clause de revoyure, obligeant la branche patronale à ouvrir la négociation sur les salaires aussitôt que le Smic augmente.



bonne préservation de la santé au travail. Obtenir des moyens indispensables dans les équipements de protection individuelle et dans l'entretien de nos machines, c'est permettre de mieux se protéger pour réaliser notre travail.

## ● SUR L'ENVIRONNEMENT :

Tous les jours, nous sommes confrontés dans nos métiers à l'utilisation de produits industriels bien trop souvent toxiques. Nous devons être davantage protégés mais plus que tout, nous devons surtout pouvoir travailler avec des produits qui ne soient pas nocifs pour notre santé et pour la planète.



## ● SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL :

Dans nos professions, les conditions de travail sont très difficiles et c'est pour cette raison que la pénibilité doit être reconnue. Pour la CGT, il est urgent d'améliorer les conditions de travail partout où les salariés sont menacés. L'organisation du travail doit répondre en priorité, aux exigences d'une



## COMMENT FAIRE GAGNER NOS REVENDICATIONS ?

Les élections TPE sont une occasion de renforcer la CGT, un syndicat de lutte, et de nous donner plus de poids dans les négociations nationales pour porter nos propositions. Plus nous aurons de voix, plus nous serons forts et moins les petits arrangements avec la loi seront possibles.

Voter CGT pour que nous soyons majoritaires et puissions porter les revendications des salariés est une condition essentielle.

**Du 25 novembre au 9 décembre,  
votez et faites voter vos collègues !**

Chaque voix va compter :  
Voter CGT,  
C'est bon pour nos emplois  
Et c'est bon pour nos droits !

Voter pour la CGT aujourd'hui,  
c'est être défendu et protégé demain !

En plus de voter et faire voter CGT, vous pouvez vous syndiquer : allez sur [thcb-cgt.fr](http://thcb-cgt.fr) puis cliquez sur « Syndiquez-vous »

**Une question ? Simple et confidentiel,  
n'hésitez pas à nous contacter :  
[thc@cgt.fr](mailto:thc@cgt.fr) ou 01 55 82 84 89  
[www.thcb-cgt.fr](http://www.thcb-cgt.fr)**



# COMMENT VOTER ?

aux élections des Très Petites Entreprises du 25 novembre au 9 décembre 2024

## ÉTAPE 1 :

### LA CAMPAGNE ELECTORALE



**J'ai reçu un courrier confirmant mon inscription sur la liste électorale**

**Du matériel électoral me sera envoyé courant novembre**

Je peux aussi consulter les programmes des candidat-e-s de la CGT qui me représenteront dans les instances paritaires des TPE.

(rubrique « Les candidats » du site [election-tpe](http://election-tpe))



## ÉTAPE 2 : LE VOTE

quelques jours avant l'ouverture du vote, je reçois par courrier mon identifiant et mon code confidentiel pour voter en ligne, ainsi qu'un bulletin de vote si je préfère voter par courrier.



**Je vote en ligne**

- rendez-vous sur le site [election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr) ;
- cliquez sur le bouton « Voter » ;
- Je me connecte via **France Connect** ou avec mon **identifiant et mon code confidentiel reçu par courrier** ;
- si vous le souhaitez, vous pouvez accéder au programme de vos candidat-e-s CGT une dernière fois ;
- une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote !

**Je vote par courrier**



- détachez le bulletin de vote du courrier ;
- à l'aide d'un stylo noir, noircissez la case correspondant au syndicat CGT ;
- insérer votre bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier ;
- postez la c'est gratuit !

# A VOTÉ !

**Vous avez une question ?  
Appelez la CGT gratuitement**

# 08 01 03 00 77

de 9 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi  
du 18 novembre au 9 décembre 2024

